



Procès-verbal du Comité Syndical de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue 27 janvier 2026

Lieu : Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs

Date de la convocation : 20/01/2026

Nbre de titulaires CD25 en exercice : 5 (25 voix)

Nbre de titulaires EPCIs en exercice : 25 (25 voix)

Présents titulaires	3	Présents titulaires	14
Présents suppléants prenant part au vote	0	Présents suppléants prenant part au vote	1
Présents suppléants ne prenant part au vote	0	Présents suppléants ne prenant part au vote	0
Absents représentés	0	Absents représentés	1
Nombre de suffrage exprimés			31

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à neuf heures trente, le Comité syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x	Claude DALLAVALLE	
	Béatrix LOIZON	Excusée	Valérie MAILLARD	
	Florence ROGEBOZ	x	Géraldine TISSOT TRULLARD	
	Thierry MAIRE DU POSET	Excusé	Thierry VERNIER	
	Monique CHOUX	x	Romuald VIVOT	
CC Entre Doubs et Loue	Olivier BILLOT	x	Pierre COMBE	
	Emeric GUINCHARD		Jean-Marie JOUILLE	
CC du plateau de Frasné et du val du Drugeon	Christian VALLET	x	Louis GIROD	Exc. Proc à C VALLET
	Rémi DEBOIS		Bernard BESCHET	
CC du Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE		Lionel MALFROY	
	Nicolas BARBE	x	Raphaël CHARMIER	
	Yves LOUVRIER		Jacques PRINCE	
	Jean-Marc GROSJEAN	x	Jean-Luc FAIVRE	
	Michel CLAUDE	x	Gérard VOINNET	
CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Claude LIETTA		Jean-Luc MERCIER	
	Michel PEPE		Jean-Bernard THERY	
	Patricia FAGIANI	x	Jean-Yves BOUVERET	
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x	Éric BOURGEOIS	
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	x	Thierry DEFONTAINE	
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	x	Catherine BOHEME	
	Serge MARTINS		Bernard BRUNEL	
CC Val de Morteau	Cédric BOLE	x	Michel JAMES	
	Jean-Louis MOUGIN		Dominique MOLLIER	Excusé
	Catherine ROGNON	Excusé	Bernard JACQUET	
	Kévin FADIN	Excusé	Elisabeth REDOUTEY	
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x		
	Claude CURIE	x	Bernard HUOT-MARCHAND	x
	Yves MOUGIN	x	Vincent MARGUET	
	Marc JACQUOT	x	Martine LANDRY	
	Christophe JOUVIN	Excusé	Pierre MAIRE	

Secrétaire de séance : Christian VALLET

Ordre du jour :

1. Approbation PV du 09 décembre 2025	2
2. Finances.....	2
2.1 Orientations budgétaires 2026	2
2.2 Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026	4
3. Ressources Humaines	6
3.1 Accroissement temporaire d'activité – Suivi courlis Vanneaux.....	6
4. Retour sur délibérations bureau	7
5. Questions diverses.....	8

1. Approbation PV du 09 décembre 2025

Le Président soumet à la validation des membres, le procès-verbal de la séance précédente.

Les membres du Comité Syndical à l'unanimité valident le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025.

2. Finances

2.1 Orientations budgétaires 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4° et 5° ;

Le Président explique que pour permettre de débattre des orientations budgétaire 2026, le Comité syndical est invité à prendre connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet.

Ce rapport concerne le Budget Général et le Budget Annexe LIFE RestituO.

Monsieur Olivier BILLOT indique qu'un engagement est pris : à chaque Débat d'Orientations Budgétaires, les résultats relatifs aux opérations de Prévention des Inondations seront dissociés de ceux des autres opérations budgétaires. Les dépenses et recettes liées au barrage seront également présentées distinctement.

Monsieur le Président remercie Monsieur Olivier BILLOT pour cette précision, soulignant qu'il est en effet important de pouvoir justifier les excédents.

Il est rappelé que le Département du Doubs a confié un audit financier au cabinet Mazars, en cours de finalisation. Il est souhaité de fixer une date avec les Présidents d'EPCI afin de leur en présenter les conclusions ; toutefois, cette organisation s'avère complexe avant les élections. Il est donc décidé d'inviter

l'ensemble des Présidents d'EPCI ainsi que Madame la Présidente du Département au Comité syndical lors du vote du budget.

Concernant les travaux du barrage, Monsieur Olivier BILLOT précise que le montant est estimé à 4 millions d'euros. En complément des financements de l'État et de l'Agence de l'eau, un emprunt de 1,5 million d'euros est envisagé.

S'agissant du Plan Pluriannuel d'Investissement, il est indiqué que d'autres projets pourraient être inscrits. Néanmoins, au regard de l'enveloppe financière actuelle, il n'est pas possible d'en réaliser davantage.

Monsieur Jean-Claude GRENIER apporte une précision concernant le financement du Fonds vert, accordé dans le cadre du programme de Prévention des Inondations du Doubs à Doubs : ce financement revêt un caractère exceptionnel et ne pourra pas être reconduit pour l'ensemble des opérations de Prévention des Inondations.

Monsieur le Président souligne que les territoires peuvent être fiers du travail accompli. Les neuf EPCI et le Département œuvrent conjointement, illustrant une véritable solidarité territoriale.

En conclusion, Monsieur Jean-Claude GRENIER informe les délégués qu'en tant que Président de la Communauté de Communes Loue Lison, il a fait adopter une délibération demandant à l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue de prioriser et de limiter ses interventions au regard de l'absence d'assurance responsabilité civile. Il demande qu'une étude de risque soit réalisée avant chaque nouveau projet de travaux ; à défaut, il n'en validera pas l'engagement. Il rappelle que le Premier ministre, la Préfecture, les sénateurs et les députés ont été sollicités, sans évolution à ce jour. La prochaine étape consistera, pour la CC Loue Lison, à envisager une délibération demandant son retrait de l'EPAGE.

Il est précisé qu'à ce jour, la capacité financière de l'EPAGE ne permet pas d'assumer un sinistre.

Monsieur Cyril THEVENET indique que Groupama France a accepté d'étudier le dossier. À cet effet, un questionnaire orienté sur l'endiguement a été renseigné ; pour rappel, l'EPAGE ne dispose que d'un seul système d'endiguement, situé à Bannans. À l'issue de l'analyse, Groupama a rejeté le dossier.

Selon Monsieur Cédric BOLE, cette problématique ne pourra être résolue tant que l'État ne se saisira pas du dossier.

Monsieur le Président conclut en indiquant que l'EPAGE pourra initier, lors de la prochaine mandature, une démarche auprès des Présidents d'EPCI afin qu'ils s'engagent dans une approche similaire à celle adoptée par la Communauté de Communes Loue Lison.

L'exposé étant entendu le Président propose de passer au vote.

Délibération N°CS-2026-01 : Le Comité Syndical, à l'unanimité

- DECIDE de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget général et le budget Annexe LIFE RestituO, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026.

2.2 Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu la circulaire n° 89.17 du 11 janvier 1989 visant notamment les modalités de détermination de la masse des crédits à ouvrir et la définition de l'affectation ;

Considérant l'application de la nomenclature budgétaire M57 ;

Considérant les dépenses réelles de la section d'investissement à prendre en compte et définies comme celles votées au budget N-1 (hors crédits afférents au remboursement de la dette = comptes 16), c'est-à-dire, non seulement les dépenses inscrites au budget primitif, (BP), mais également celles inscrites au budget supplémentaire (BS) et dans les décisions modificatives (DM) N-1 ;

Considérant qu'il convient de prendre la masse des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit la somme des chapitres budgétaires 20, 204, 21, 22 et 23 inscrits au BP + BS + DM et, le cas échéant, d'y ajouter les crédits inscrits à ces chapitres ventilés par "Opération" pour déterminer le montant maximal des crédits à répartir ;

Considérant que cette délibération doit notamment viser la répartition de cette masse : montant et affectation précise des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution ;

Considérant qu'il convient d'entendre par "Affectation", la détermination des dépenses d'investissement autorisées et la ventilation des sommes correspondantes par chapitres et articles budgétaires d'imputation ;

Considérant que la procédure introduite par l'article L.1612-1 ne concerne que les dépenses d'investissement de l'exercice en cours jusqu'aux délais légaux fixés par le CGCT ; cet article ne vise donc que les crédits ouverts, ce qui exclut les restes à réaliser (RAR) ;

Considérant que l'article L.1612-1 ne s'applique pas aux recettes d'investissement ; ainsi, l'assemblée délibérante ou l'exécutif ne peut contracter de nouveaux emprunts avant le vote du budget primitif de l'année N ; toutefois, l'exécutif peut, en vertu d'une délibération expresse recourir à la technique de la réservation de crédits ;

Considérant qu'en application de l'article L.1612-1 susvisé et l'absence de vote du budget avant le 1^{er} janvier N, l'exécutif peut, jusqu'à l'adoption de ce budget ou jusqu'au 15 avril, date limite de vote (30 avril les années de renouvellement de l'organe délibérant) :

- Mettre en recouvrement les recettes et engager, **liquider et mandater** les dépenses de la section de **fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget N-1 ;
- **Mandater** les dépenses afférentes au **remboursement en capital des annuités de la dette** venant à échéance avant le vote du budget ;
- Sur autorisation de l'organe délibérant, objet de cette délibération, **engager, liquider et mandater** les dépenses d'**investissement** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- Pour la section d'investissement ou la section de fonctionnement du budget qui comporte soit des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP), soit des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP), le maire ou le président de l'assemblée délibérante **peut**, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement s'il n'est pas adopté, **liquider et mandater** les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un

montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Considérant que, sur cette même période, l'**exécutif doit être autorisé**, par l'assemblée délibérante, à engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissement** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Lors de la préparation du BP et de la saisie des RAR, il a été constaté que certaines factures ne pourraient être mandatées avant le vote du BP, faute de crédit.

Sur proposition du Président ;

Pour chaque Budget le quart de la masse des crédits d'investissement ouverts en N-1, hors RAR, est calculé et modifié, par chapitre et article, comme suit :

Budget Principal - 47000

Chapitres	BP 2025	BS	DM	Total (hors RAR)
20	256 220,00 €	- €		256 220,00 €
21	273 663,00 €	- €		273 663,00 €
23	1 974 500,00 €	- €	- 5 471,00 €	1 969 029,00 €
Total des chapitres 20, 21 et 23				2 498 912,00 €
1/4 des crédits d'investissement qu'il est possible d'engager, liquider et mandater avant vote du BP				624 728,00 €
Chapitre	Article	Intitulé	Crédits autorisés avant vote du BP	
20	2031	Etudes	150 000,00 €	
20	2033	Frais insertion	500,00 €	
21	2158	Equipement technique	15 000,00 €	
21	21848	Mobilier	2 000,00 €	
21	21838	Matériel informatique	8 000,00 €	
23	2317	Travaux	200 000,00 €	
			Total	375 500,00 €

Budget Annexe LIFE RestituO - 47021

Chapitres	BP 2025	BS	DM	Total (hors RAR)
20	85 471,80	0		85 471,80 €
21	619 927,40	0	-65 515,00 €	619 927,40 €
23	65 515,00	0	65 515,00 €	65 515,00 €
Total des chapitres 20, 21 et 23				770 914,20 €

1/4 des crédits d'investissement qu'il est possible d'engager, liquider et mandater avant vote du BP			192 728,55 €
Chapitre	Article	Intitulé	Crédits autorisés avant vote du BP
20	2033	Frais insertion	1 000,00 €
23	2317	Travaux	190 000,00 €
Total			191 000,00 €

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans ces conditions.

Les crédits ouverts seront inscrits au budget lors de son adoption. Considérant l'obligation faite de reprendre, a minima, le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées sur la base de cette autorisation spéciale, l'assemblée délibérante peut ne pas inscrire en investissement le montant des crédits correspondant à une opération visée dans la présente autorisation et à laquelle l'assemblée n'aurait pas donné suite ou réalisé ; un état des dépenses engagées en vertu de cette autorisation sera dressé par l'ordonnateur, transmis au comptable et joint au budget lors de sa transmission au préfet pour contrôle de la reprise des sommes engagées au budget.

Délibération N°CS-2026-02 : Après en avoir délibéré, le comité autorise le président à engager, liquider et mandater pour chaque budget les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts et tels que détaillés dans le tableau ci-dessus.

3. Ressources Humaines

3.1 Accroissement temporaire d'activité – Suivi courlis Vanneaux

L'EPAGE ne peut pas accueillir, règlementairement, plus de 3 stagiaires avec gratification simultanément. Il est prévu d'accueillir en 2026 :

- Un stagiaire, niveau master 2 pour élaborer un protocole d'évaluation de l'effet des travaux de restauration de cours d'eau sur les prairies riveraines (évolution de la flore, humidification etc...)
- Un stagiaire, niveau master 2 pour la reprise de l'état des lieux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Haut Doubs
- Un stagiaire niveau licence pour finaliser l'inventaire tourbières

Un stage sur les 3 est déjà pourvu et les deux autres sont en voie de l'être même si des difficultés à trouver des candidats se fait sentir sur le stage révision de l'état des lieux du SAGE.

Tous les ans, l'EPAGE accueille également un stagiaire niveau BTS/licence pour assurer le suivi de la reproduction de deux espèces d'oiseaux menacés sur le bassin du Drugeon : le courlis cendré et le vanneau huppé.

Au regard de la limitation du nombre de stagiaires, il ne sera pas possible de réaliser cette mission par le biais d'un stage.

Néanmoins, dans le cadre du financement de l'animation du site Natura 2000 vallées du Dugeon et du Haut Doubs, la Région accepte de financer cette mission en 2026.

Il est ainsi proposé de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité pour ce recrutement sur un grade de technicien.

Dans l'hypothèse où l'un des 3 stages prévu initialement ne pouvait être pourvu d'ici fin janvier, un stagiaire sera recruté en lieu et place de cet emploi de vacataire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 ;

Vu le budget de l'établissement ;

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

CONSIDÉRANT qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité lié au suivi des oiseaux des zones humides de la Vallée du Dugeon (Courlis Cendré, Vanneaux huppé) pour une période de 4 mois, il y a lieu, de créer un emploi non permanent dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs).

Délibération N°CS-2026-03 : L'exposé du Président entendu, le comité syndical à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de technicien, non permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire des techniciens territoriaux compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents

4. Retour sur délibérations bureau

Date	N°	Objet
09/12/2025	BS-2025-21	Demande financement SAGE 2026
09/12/2025	BS-2025-22	Demande financement PTGE 2026
09/12/2025	BS-2025-23	Demande financement foncier 2026
09/12/2025	BS-2025-24	Demande financement animation N2000 Haut Doubs 2026
09/12/2025	BS-2025-25	Demande financement animation N2000 Loue Lison 2026

09/12/2025	BS-2025-26	Attribution marché MOE Travaux barrage → ARTELIA pour un montant de 169 750 € HT
09/12/2025	BS-2025-27	Attribution marché Travaux Ecouland → JNS pour un montant de 71 909,65€ HT
09/12/2025	BS-2025-28	Attribution marché cartographie Habitats N2000 Loue Lison → MOSAIQUE Environnement /Mathias VOIRIN pour un montant de 197 400,00 € TTC
09/12/2025	BS-2025-29	Convention adhésion RGMA
13/01/2026	BS-2026-01	Convention relative aux interventions dans la forêt communale de Frasne
13/01/2026	BS-2026-02	Acquisition foncière Longevilles Mont d'Or

5. Questions diverses

Monsieur le Président informe les délégués que la soirée de lancement des 40 ans de la Réserve Naturelle Régionales de Frasne -Bouverans aura lieu le 05 février 2026 à 19h00 avec un temps solennel et une conférence pour clôturer la soirée.

La séance est levée à 11h00.

Le secrétaire de séance



Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe Alpy





Rapport d'Orientations Budgétaires EPAGE Haut Doubs Haute Loue Mardi 27 janvier 2026

1. Débat d'Orientations Budgétaires	1
1.1 Budget Principal	1
1.1.1 Clôture des comptes 2025	1
1.1.2 Budget général – section de fonctionnement.....	3
1.1.3 Budget général – section d'investissement.....	6
1.1.4 Evolution des cotisations.....	8
1.1.5 Budget général – Etat de la dette.....	8
1.2 Budget annexe LIFE Climat.....	11
1.2.1 Clôture des comptes 2025	11
1.2.2 Budget annexe LIFE Climat – section de fonctionnement.....	12
1.2.3 Budget annexe LIFE Climat – section d'investissement.....	12
2. Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement	13
3. Prospective budgétaire 2026-2030	16

1. Débat d'Orientations Budgétaires

1.1 *Budget Principal*

1.1.1 Clôture des comptes 2025

SYNTHÈSE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement courant	917 682,29	1 051 320,32	1 463 072,39	1 657 790,72	2 133 136,85	1 929 445,48	1 873 939,04
Dépenses de fonctionnement courant (Hors travaux en régie)	968 963,66	990 670,60	1 165 652,01	1 435 194,40	1 462 098,17	1 654 714,07	1 737 153,57
Epargne de gestion	-51 271,37	60 649,72	297 420,38	222 596,32	671 038,68	274 731,41	136 785,47
Résultats financiers	-10 890,48	-17 937,09	-9 407,87	-9 466,52	-5 594,23	-3 162,24	-4 127,73
Résultats exceptionnels	-1 921,40	-5 171,65	6 365,74	-3 065,07	0,00	-2 229,60	763,79
Epargne brute	-64 083,25	37 540,98	294 378,25	210 064,73	665 444,45	269 339,57	133 421,53
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	33 809,03	443 993,09	32 098,55	21 781,43	22 338,80	22 913,85	23 507,19
Créances sur des collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	-97 892,28	-406 452,11	262 279,70	188 283,30	643 105,65	246 425,72	109 914,34
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie	2 021 014,29	733 489,82	1 300 110,17	1 813 879,56	939 569,94	830 726,89	1 686 397,92
dont remboursement du 15449	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles d'investissement	1 198 430,41	1 443 927,74	625 997,69	744 683,47	650 016,27	716 770,36	1 810 013,58
Besoin de financement	822 583,88	-710 437,92	674 112,48	1 069 196,09	289 553,67	113 956,53	-123 615,66
Emprunts nouveaux	1 300 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	379 523,84	303 985,81	-11 832,78	-880 912,79	353 551,98	132 469,19	233 530,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	766,80	7 100,00
Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'immo)	379 523,84	303 985,81	-11 832,78	-880 912,79	353 551,98	133 235,99	240 630,00
Résultat reporté de l'exercice N-1	548 140,85	927 664,69	1 231 650,50	1 219 817,72	338 904,76	879 373,27	1 012 609,26
Résultat de l'exercice N au 31/12	927 664,69	1 231 650,50	1 219 817,72	338 904,93	692 456,74	1 012 609,26	1 253 239,26
Résultat de l'exercice net des RAR	927 664,69	1 231 650,50	1 219 817,72	338 904,93	590 349,22	1 034 487,94	1 540 684,96
Dette au 31/12	1 566 193,75	1 122 200,66	1 490 102,11	168 320,68	145 981,89	123 068,04	99 560,85
Capacité de désendettement	-24,44	29,89	5,06	0,80	0,22	0,46	0,75
Endettement Net Bancaire	1 266 190,97	-443 993,09	367 901,45	-21 781,43	-22 338,80	-22 913,85	-23 507,19

Détail restes à réaliser

Opérations	Dépenses	Recettes
MOE – programme PI à Doubs	18 448.00 €	0.00 €
MOE - Lizon supérieur	36 452.00 €	0.00 €
MOE et Travaux Doubs	25 885.55 €	236 613.00 €
AVP Barrage lac St Point	0.00 €	68 000 €
MOE Barrage lac St Point	100 540.00 €	0.00 €
Reprise Digue Lac Bouverans	8 680.50 €	39 115.50 €
Travaux St Rénober	0.00 €	136 398.25 €
Mobilier	2 675.00 €	0.00 €
	192 681.05 €	480 126.75 €

Les excédents d'investissements 2025 sont liés à la fois à la soulte de 800 k€ versée par l'Etat dans le cadre du transfert du lac de Saint Point mais également aux excédents capitalisés depuis 2023 sur les programmes prévention des inondations.

Ainsi, 614 k€ d'excédents d'investissement ont été capitalisés sur le volet Prévention des Inondations dont les dépenses/recettes sont suivis analytiquement dans le budget, du fait notamment d'un financement exclusif par les EPCI de ce volet.

La décomposition du résultat de clôture présent dans le tableau de synthèse budgétaire ci-dessus de 1 540 684,96 euros est la suivante :

- 614 000,00 euros pour l'excédent Prévention des inondations (PI)
- 287 445,70 euros des Restes à réaliser (RAR) – Différentiel Recettes – Dépenses
- 639 239,26 euros d'excédent reporté des années précédentes hors PI

Par ailleurs, il faut noter qu'environ 546 k€ de subventions de l'Europe et de la Région, relatives au volet Natura 2000 pour des dépenses de 2024 et 2025 n'ont pas été rattachées et sont donc en attente de paiement (inscriptions prévues sur les budgets 2026 et 2027).

Enfin, le tableau ci-dessous présente le bilan des flux financiers entre le budget principal et le budget annexe.

Opérations entre budget principal et budget Annexe

	Auto-financement EPAGE Virement BP > BA	Remboursement salaire et FG Virement BA > BP
2022	0,00 €	17 950,41 €
2023	35 000,00 €	83 533,42 €
2024	35 000,00 €	135 825,72 €
2025	35 000,00 €	124 500,00 €*

*montant estimé, écriture qui aura lieu en 2026.

1.1.2 Budget général – section de fonctionnement

1.1.2.1 Les études

Animation SAGE (financements 70 %) :

- Etude prospective changement climatique sur la ressource en eau, engagée en 2023 et terminée en 2025 (plan d'adaptation au changement climatique validé en CLE du 09/01/2025). L'écriture du PTGE

qui en découle est en cours. Le PTGE qui en découle est en cours de rédaction et sera proposé à la validation de la CLE le 24 février prochain.

- Réalisation d'une synthèse des connaissances des ressources karstiques majeures et de définition des études de connaissance à mener (définition des zones de sauvegarde en priorité et estimation des potentiels d'exploitation sur les plans quantitatifs et qualitatifs) : compte tenu de la vacance de poste plusieurs mois en 2025, le travail a pu être repris en fin 2025 et sera réellement engagé en 2026. Le montant estimatif est de l'ordre de 60 k€.

Gestion des milieux aquatiques (financements 70 %)

- Etude Jougna, pratiquement finalisée en 2025.
- Compléments études qualité eau sur affluents haute loue, engagée en 2024, terminée en 2025
- Cartographie thermique Loue, engagée en 2023, terminée en 2025
- Etude diagnostic du ruisseau de la Goulue (Cussey sur Lison) et du Bief de caille (Ronchoux, Brères), lancée en 2025 se poursuivra sur 2026.
- Etude AVP pour la restauration du bief noir (Longeville – Amathay Vésigneux), démarrage prévu initialement en 2025 mais projet global incluant enjeux réduction pollutions domestiques à présenter aux nouveaux élus en 2026

Prévention des inondations

- Etude hydraulique du Dahon à Valdahon, terminée en 2025.
- Etude GEMA et PI ruisseau des Fontaines à Liesle, démarrage début 2026 (financement 70 % Agence de l'eau car GEMA et PI)

Natura 2000 (financement 100 %) :

- Renouvellement cartographie des habitats de la vallée du Drugeon : bien engagé et se poursuivra sur 2026
- Cartographie des habitats des vallées de la Loue et du Drugeon, engagée fin 2025, se déroulera sur 2026 et 2027.
- Suivis naturalistes (opérations pluriannuelles)

Suivi/Evaluation post LIFE (financement 80 %)

- Poursuite du programme pluriannuel

Organisation interne

L'EPAGE créé en 2019, s'est organisé, sur le plan de l'équipe administrative et technique à partir des équipes qui étaient en place dans les deux anciens syndicats de la Loue et du haut Doubs.

L'équipe s'est progressivement renforcée depuis, avec la création de plusieurs postes (technicien de rivière, animateur foncier, animateur agro-environnement).

L'équipe compte aujourd'hui 20 agents avec un fonctionnement très horizontal, La seule autorité hiérarchique est le directeur. Certains chargés de missions, de catégorie A ont des fonctions d'encadrement fonctionnel (ex : chargée de mission Natura 2000 qui encadre les missions du technicien milieu naturel) et/ou des missions de coordination/chef de projets (ex : coordonnatrice du programme LIFE ou coordonnateur de l'équipe GEMAPI).

Comme toute organisation, celle actuelle de l'EPAGE présente des avantages (peu de niveaux hiérarchiques, rapidité des décisions, autonomie et responsabilisation des agents) et certains inconvénients (pas de relai hiérarchique pour la direction et de moins en moins de temps à accorder à chaque agent en lien avec

l'augmentation de la taille de l'équipe, des fonctions parfois peu lisibles pour les agents entre chargé de mission, coordonnateur etc...).

Par ailleurs, le fonctionnement avec deux antennes présente également des avantages (réactivité sur le territoire, proximité, moindres déplacements) mais aussi des difficultés qu'il faut gérer.

Enfin, il faut anticiper le départ dans quelques années d'agents expérimentés et aussi la fin du programme LIFE qui a structuré en partie l'organisation actuelle de l'EPAGE.

En lien avec l'arrivée d'une nouvelle équipe d'élus en mars prochain, il serait intéressant de prendre un temps pour faire le bilan de l'organisation actuelle (forces/faiblesses, menaces/opportunité) et de se projeter sur les années à venir pour réfléchir aux évolutions à envisager, ceci avec l'appui d'un organisme extérieur et dans un mode collaboratif avec l'équipe.

Un montant de l'ordre de 25 k€ TTC serait à envisager pour cette mission

Gestion des données de l'EPAGE

De part ses différentes missions, l'EPAGE acquiert et gère de très nombreuses données de différentes sortes :

- Paramètres environnementaux (niveaux piézométriques, thermie, débits, données naturalistes etc...)
- Données de biodiversité (faune terrestre, faune aquatique, flore, observations opportunistes ou protocolées)
- Données SIG (zonages, cartographie d'habitats, hydromorphologie, Modèles Numériques de Terrain, PPRI...)
- Données documentaires (rapports, bibliographie, conventions, pièces de marché, ...)
- Données visuelles (photographies, vidéos, images aériennes (drone), orthophotographies, cartes mises en page, ...)
- Données administratives (base de données élus, contacts, documents RH, ...)

Du fait de l'origine de l'EPAGE par fusion de deux entités ayant des fonctionnements différents, un travail constant d'harmonisation et de gestion de ces données est en cours depuis 2019 :

- Harmonisation des couches SIG
- Standardisation des données piézo/T°C
- Mobilisation des bases régionales (Faune-BFC, Lobelia)
- Groupes de travail et réunions internes organisées depuis 2022

Néanmoins des difficultés persistent :

- Outils et formats différents selon les thématiques et les chargés de mission
- Données difficiles à croiser ou à visualiser globalement
- Travail fréquent sur des données sources (risque important d'atteinte à ces données)
- Archivage serveur parfois hétérogène
- Cycle de la donnée encore peu structuré

Il est ainsi proposé d'effectuer un diagnostic complet de la gestion des données acquises et gérées par l'EPAGE afin de photographier les pratiques actuelles, identifier les points forts et points de blocage, clarifier les besoins réels et proposer des solutions adaptées et réalistes, tenant compte de la taille de la structure.

Pour cela il est proposé de se faire accompagner par un cabinet spécialisé en gestion de données. Le montant estimatif est de l'ordre de 20 à 25 k€. TTC.

1.1.2.2 Les frais de personnel

En termes d'évolution de personnel, le poste d'animateur PTGE qui a succédé au poste d'animation du contrat de bassin a été vacant plusieurs mois et a pu être pourvu à l'automne 2025.

En 2025 une embauche d'un CDD niveau master 2 pour la réalisation de l'évaluation et la mise à jour des documents d'objectifs Natura 2000 du site Vallées du Drugeon et du Haut Doubs a été décidée. Le contrat se terminera en juin 2026.

En 2026, l'EPAGE accueillera également un CDD d'un an, niveau master également pour la rédaction des plans de gestion des réserves naturelles régionales de Frasne Bouverans et la Seigne des Barbouillons.

En 2025, l'EPAGE a accueilli 3 apprentis : Romain Valpoet, en master 2 (qui a été embauché immédiatement à la suite par un EPAGE voisin), Pauline Lehman en licence pro qui a poursuivi en Master à Besançon et Gabriel Henon Cohin en BTS GPN qui a poursuivi en licence pro.

Sur l'année scolaire 2025/2026, il a été fait le choix de reprendre une seule apprentie en licence pro, basée à Ornans. Compte tenu des évolutions des conditions financières et des périodes de présence dans la collectivité, il n'y a plus vraiment d'intérêt de prendre des apprentis en master par rapport à des stages de 6 mois.

L'évolution de la masse salariale en 2026 sera conditionnée d'une part par le glissement « naturel » lié à avancement des agents et aussi du fait de l'augmentation de 3 % des cotisations CNRACL

Par ailleurs, une évolution de la masse salariale et du reste à charge pour l'EPAGE intégrant un chargé de mission communication sur 10 mois (financé à 50 % par l'Agence de l'eau) et un vacataire sur 2 mois pour procéder à de l'archivage a été modélisée pour arbitrage.

	Budget 2025 réalisé	Budget 2026
Frais de rémunération hors indemnités élus	970 621 €	1 114 374 €
Financement	590 958 €	716 645 €
Reste à Charge EPAGE	379 663 €	397 729 €

1.1.3 Budget général – section d'investissement

Gestion des milieux aquatiques :

En 2025, un important chantier de restauration morphologique du Doubs a été mené à bien entre la confluence du Drugeon et le Pont d'Arçon.

Concernant le barrage du lac de Saint Point, à la suite de la signature de la convention de transfert, le maîtrise d'œuvre pour les phases PRO et suivi de chantier a été retenu fin 2025.

Les travaux devraient donc débuter fin 2026, mais la majorité des dépenses interviendront sur le budget 2027.

Le tableau suivant explicite les dépenses/recettes déjà réalisées et à venir sur cette opération particulièrement conséquente budgétairement.

	Etude AVP DLE € H.T.		MOE et Travaux en € H.T.	
	Prévisionnel	Réalisé fin 2025	Prévisionnel	Réalisé fin 2025
Coût opération H.T.	221 581.00 €	206 366.00 €	3 351 862.00 €	3 871.00 €
TVA	40 956.00 €	37 914.00 €	670 372.40 €	774.20 €
Coût TTC	262 537.00 €	244 280.00 €	4 022 234.40 €	4 645.20 €
Recette Etat	61 128.00 €	42 790.00 €	1 000 000.00 €	800 000.00 €
FNADT			327 000.00 €	
Agence eau	101 880.00 €	50 940.00 €	1 173 000.00 €	
ADEME	35 310.00 €	35 310.00 €		
FCTVA	0.00 €		659 807.33 €	
Total recettes	198 318.00 €	129 040.00 €	2 500 000.00 €	800 000.00 €
Participation EPAGE avant FCTVA	64 219.00 €		1 522 234.40 €	
Participation EPAGE après FCTVA	64 219.00 €		862 427.07 €	

La répartition des dépenses/recettes depuis 2023 est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Investissement	267 182,46 €	929 039,85 €
Phase étude AVP	262 537,00 €	129 039,85 €
2023	33 516,00 €	
2024	104 917,00 €	93 729,85 €
2025	123 564,00 €	35 310,00 €
2026	540,00 €	
Phase PRO/travaux	4 645,20 €	800 000,00 €
2025	4 645,20 €	800 000,00 €

La 1^{ère} tranche de travaux sur le haut lizon est toujours conditionnée à l'accord des propriétaires et exploitants agricoles. Un des exploitants étant favorable, de premiers travaux devraient voir le jour en 2026.

Un projet de restauration du ruisseau de Vau à Montgesoye a été initié (AVP en régie) en 2025 et est conditionné à l'accord sur le foncier.

Enfin, pour 2026, une réflexion sera lancée pour un chantier pilote de restauration de la Furieuse, sur le secteur amont de La Chapelle sur Furieuse, avec des techniques utilisant le bois mort.

Le contexte semble favorable : peu ou pas d'usage agricole des terrains riverains, intérêt de la Fédération de pêche du Jura et de l'AAPPMA locale pour un tel projet.

Prévention des inondations / ouvrages hydrauliques

- Le Doubs à Doubs : l'APD a été validé fin 2025. Les travaux pourraient potentiellement démarrer en 2026.
- Ouvrages hydrauliques : la mise à niveau des automatismes et télégestion s'est poursuivi en 2025 sur les ouvrages de Vuillafans, Quingey et Ornans. Sur le barrage de Quingey, une mise à niveau de l'armoire électrique vieillissante sera à prévoir et sur l'ouvrage de Montgesoye, le système de commande sera sans doute à revoir également.

Enfin, la maîtrise d'œuvre pour la reprise du génie civil et de l'hydraulique de commande du barrage Rivex sera lancée en 2026.

Natura 2000

Plusieurs actions inscrites dans le nouveau contrat « vallées du Drugeon et du Haut Doubs » 2022-2026 ont été engagées en 2024, notamment de la mise en place de clôture et de dispositifs agro-pastoraux pour la mise en pâturage de parcelles en marais, dont la gestion est assurée par l'EPAGE et se poursuivront en 2026.

Les autres projets d'investissements sont inscrits dans le budget annexe Life Climat

1.1.4 Evolution des cotisations

Le PPI mis à jour et la prospective financière sur 2025-2030 (voir points 3 et 4) montrent qu'un accroissement du volume d'investissement est prévu en 2026, 2027 et 2028 en lien notamment avec des travaux conséquents (travaux de restauration du Doubs à Arçon, barrage du lac Saint Point, Restauration du Haut Lizon, travaux sur la prévention des inondations notamment).

Afin de faire face à ces investissements qui dépassent les capacités moyennes annuelles de l'EPAGE, il est proposé de réaliser un emprunt en 2027 correspondant au montant de l'autofinancement de l'EPAGE pour la reconstruction du barrage du lac de Saint Point, soit 1.5 M€.

Il est proposé en 2026 de conserver le même niveau de cotisations qu'en 2025.

Par ailleurs au vu de la prospective budgétaire il sera sans doute nécessaire d'envisager une augmentation des cotisations à l'horizon 2027.

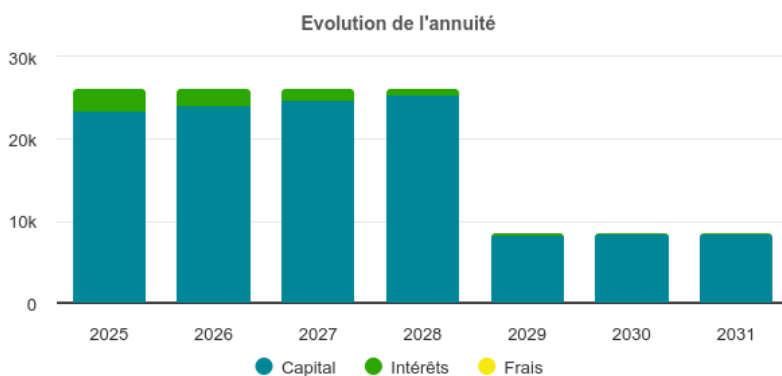
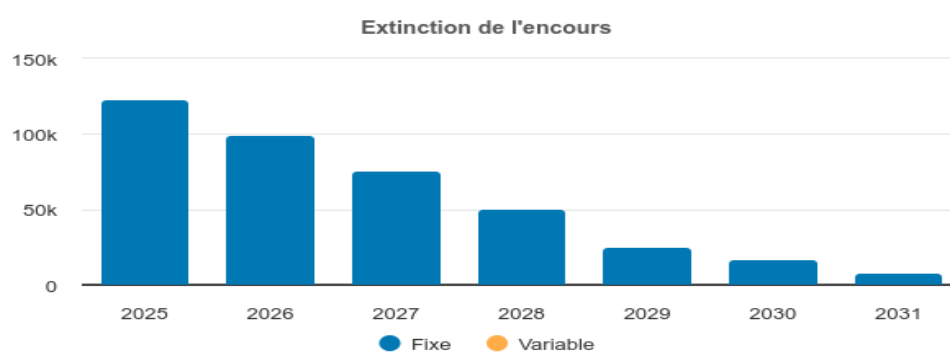
1.1.5 Budget général – Etat de la dette

Caractéristiques de la dette au 31/12/2025 et charges financières 2025 :

- Encours de dette au 31/12/2025 : 99 560,85 euros
- Nombre d'emprunts présent au 31/12/2025 : 2 emprunts, dont 100 % à taux fixe
- Taux fixe moyen de l'exercice 2025 : 2,12 %
- Durée résiduelle : 5 ans et 11 mois

Tableau d'extinction de la dette au 31/12/2025 :

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2025	123 068,04	26 301,11	2 793,92	2,12%	2,27%	23 507,19	26 301,11
2026	99 560,85	26 301,11	2 181,67	1,67%	2,19%	24 119,44	26 301,11
2027	75 441,41	26 301,11	1 549,87	1,45%	2,06%	24 751,24	26 301,11
2028	50 690,17	26 295,42	897,85	0,96%	1,77%	25 397,57	26 295,42
2029	25 292,60	8 581,37	225,10	0,89%	0,89%	8 356,27	8 581,37
2030	16 936,33	8 581,37	150,73	0,89%	0,89%	8 430,64	8 581,37
2031	8 505,69	8 581,37	75,68	0,89%	0,89%	8 505,69	8 581,37



Répartition de la dette par prêteurs :

Prêteurs



Prêteur	Notation MOCOYS	%	Montant
Caisse de Crédit Agricole	-	50.14	49 921.71
Banque Populaire	-	49.86	49 639.14
TOTAL			99 560.85

1.2 Budget annexe LIFE Climat

1.2.1 Clôture des comptes 2025

SYNTHÈSE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement courant	0,00	0,00	0,00	0,00	485 643,86	416 298,98	788 299,61
Dépenses de fonctionnement courant (Hors travaux en régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	28 921,51	232 366,00	160 574,86
Epargne de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	456 722,35	183 932,98	627 724,75
Résultats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Epargne brute	0,00	0,00	0,00	0,00	456 722,35	183 932,98	627 724,75
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	0,00	0,00	0,00	0,00	456 722,35	183 932,98	627 724,75
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie	0,00	0,00	0,00	0,00	228 837,94	321 484,58	710 807,10
dont remboursement du 16449	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 076,00
Besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00	228 837,94	321 484,58	679 731,10
Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	0,00	0,00	0,00	0,00	227 884,41	-137 551,60	-52 006,35
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00
Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'immo)	0,00	0,00	0,00	0,00	227 884,41	-137 551,60	-41 806,35
Résultat reporté de l'exercice N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 884,41	90 332,81
Résultat de l'exercice N au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	227 884,41	90 332,81	48 526,46
Résultat de l'exercice net des RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	111 018,09	-158 263,32	48 526,46
Dette au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capacité de désendettement					0,00	0,00	0,00
Endettement Net Bancaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1.2.2 Budget annexe LIFE Climat – section de fonctionnement

Des frais d'études pour un montant de 17 k€ T.T.C sont programmées en 202. Il s'agit de frais liés à l'étude des relations entre les nappes AEP prélevées par la CFD à Bannans et les tourbières situées au droit de ces captages et des études de définition de travaux.

1.2.3 Budget annexe LIFE Climat – section d'investissement

Au niveau travaux, 5 chantiers étaient prévus en 2025, 3 ont pu être réalisés :

- Bief de la Tanche, Les Fins (démarré fin 2024)
- Tourbière du Frambourg, La Cluse et Mijoux (déboisement démarré en 2024)
- Tourbière de Métallin à Bouverans
-

Le chantier du Marais de l'Ecouland à Frasne a été notifié fin 2025 et sera réalisé début 2026

Le chantier de restauration de la zone humide du ruisseau de Nods est notifié mais en attente de lancement du fait de négociations foncières compliquées.

Enfin le projet de restauration du ruisseau des Champs des auges à Frasne sera décalé en 2026

Les études avant-projet ou AMO suivantes sont prévues en 2026 sur les sites suivants pour 164 k€ TTC :

- Tourbière de la Seigne, Boujailles
- Le marais des Terreaux à Arc sous Cicon
- Le Doubs à Labergement Ste Marie
- Le ruisseau du Cébriot à Chapelle des bois

Huit chantiers sont prévus en 2026 pour un montant de 730 k€ TTC :

- La fin du chantier de la tourbière du Frambourg à La Cluse et Mijoux
- Le ruisseau du Champs des auges à Frasne
- La tourbière du Forbonnet à Frasne
- Le marais de l'Ecouland à Frasne
- La tourbière de Champs nouveaux à Labergement Sainte Marie
- 3 chantiers de déboisement avant travaux hydrauliques sur la seigne de Boujailles, la tourbière en béton à Oye et Pallet et la tourbière près des grues à Les Villedieu.

L'ensemble des recettes seront constatées en fonctionnement (reversement subventions par le CEN + autofinancement du budget général).

L'autofinancement du budget général annuel moyen sur la durée du programme est de l'ordre de 35 k€.

Financement direct entre Union européenne et le CEN

Le compte administratif prévisionnel 2025 de ce budget annexe ressort déficitaire en investissement. Cela s'explique principalement par le décalage de versement du FCTVA. Lors du BP 2025 un emprunt court terme avait été inscrit mais non contractualisé in fine. En 2026 il sera certainement nécessaire d'un contractualiser un.

2. Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement

Pour faciliter la lecture le PPI a été divisé entre les actions de Prévention des inondations d'une part et le reste des actions d'autre part (GEMA principalement)

PPI GEMA 2025 - 2030 lissé avec RAR 2025 intégrés		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Acquisitions foncières		crédit 84 700,00 dot 84 000,00	crédit 30 000,00 dot 30 000,00	crédit 30 000,00 dot 30 000,00	crédit 177 130,00 dot 32 725,00		
Acquisitions matériel		crédit 81 400,00 dot 2 990,00	crédit 4 000,00 dot 4 000,00	crédit 4 000,00 dot 4 000,00	crédit 4 000,00 dot 4 000,00	crédit 36 527,00 dot 36 527,00	
Aminagements canoës			crédit 11 400,00 dot 11 404,00				
Contrat Nature 3000 Druegon		crédit 34 757,00 dot 32 000,00	crédit 25 000,00 dot 10 150,00	crédit 25 000,00 dot 25 000,00	crédit 25 000,00 dot 25 000,00	crédit 25 000,00 dot 25 000,00	crédit 154 757,00 dot 30 000,00
restauration affluents haute Loue			crédit 55 000,00 dot 18 000,00	crédit 150 000,00 dot 70 000,00	crédit 470 000,00 dot 258 000,00	crédit 150 000,00 dot 200 000,00	crédit 830 000,00 dot 300 000,00
restauration barrage Lac Saint Point		crédit 800 000,00 dot 800 000,00	crédit 881 000,00 dot 798 000,00	crédit 2 800 000,00 dot 250 000,00	crédit 539 000,00 dot 482 000,00		
Restauration de la Morle amont						crédit 300 000,00 dot 200 000,00	crédit 300 000,00 dot 200 000,00
Restauration Oudis aval de Portarlier		crédit 967 000,00 dot 482 000,00	crédit 57 000,00 dot 230 500,00				crédit 1 024 000,00 dot 1 024 000,00
Restauration du Thérivent			crédit 179 000,00 dot 228 000,00	crédit 391 000,00 dot 228 000,00		crédit 200 000,00 dot 115 000,00	crédit 970 000,00 dot 350 000,00
Restauration Haut Lizon			crédit 583 000,00 dot 194 000,00	crédit 183 000,00 dot 262 000,00	crédit 48 000,00 dot 48 000,00	crédit 802 500,00 dot 346 000,00	crédit 1 578 500,00 dot 230 000,00
Restauration marais		crédit 9 752,00 dot 9 752,00	crédit 43 000,00 dot 33 620,00				
Restauration ruisseau Cornabey				crédit 44 000,00 dot 17 500,00	crédit 54 000,00 dot 17 500,00		
Restauration ruisseau Nods				crédit 133 000,00 dot 30 000,00	crédit 133 000,00 dot 30 000,00		
Restaurations ruisseaux de Lisle					crédit 180 000,00 dot 180 000,00	crédit 480 000,00 dot 301 000,00	
Travaux sur ouvrages hydrauliques		crédit 9 336,00 dot 9 336,00	crédit 230 000,00 dot 230 000,00	crédit 380 700,00 dot 380 700,00			
Investissement		1 100 179,00	1 892 544,00	3 843 374,00	1 265 725,00	1 614 117,00	750 000,00
Subvention		1 378 861,00	1 507 278,00	883 500,00	1 178 500,00	881 000,00	881 000,00
Emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PPI PI 2025 - 2030 lissé avec RAR 2025 intégrés	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Programme PI Couts à Doubt		811 000,00 Total: 811 000,00 Cout: 137 000,00				
Travaux ouvrages protection contre inondations				100 000,00 Total: 100 000,00	100 000,00 Total: 100 000,00	
Investissement		811 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
Subvention		137 000,00	0,00	0,00	0,00	
Emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00	

PPI GEMAPI 2026-2030 lissé avec RAR2025		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Acquisitions foncières		crédit 84 795,00 sol 84 000,00	crédit 30 000,00 sol 20 000,00	crédit 30 000,00 sol 20 000,00	crédit 32 725,00 sol 18 000,00		
Acquisitions matériel		crédit 41 485,00 sol 2 981,00	crédit 4 000,00 sol 11 484,00	crédit 4 000,00 sol 11 484,00	crédit 4 000,00 sol 11 484,00	crédit 38 527,00 sol 30 000,00	
Amenagements canoës			crédit 11 484,00 sol 11 484,00				
Contrat Nature 2008 Orpèron		crédit 34 751,00 sol 32 000,00	crédit 25 000,00 sol 18 158,00	crédit 25 000,00 sol 18 158,00	crédit 25 000,00 sol 18 158,00	crédit 25 000,00 sol 18 158,00	crédit 194 751,00 sol 20 000,00
Emprunts d'équilibre				crédit 1 500 000,00 sol 1 500 000,00	crédit 0,00 sol 0,00		
Programme Pi Doubt à Doubt			crédit 811 000,00 sol 157 000,00				
restauration affluents haute Loue			crédit 53 000,00 sol 18 000,00	crédit 130 000,00 sol 76 000,00	crédit 475 000,00 sol 258 000,00	crédit 130 000,00 sol 200 000,00	crédit 838 000,00 sol 366 000,00
restauration barrage Lac Saint Point		crédit 800 000,00 sol 800 000,00	crédit 581 000,00 sol 798 000,00	crédit 2 850 000,00 sol 250 000,00	crédit 525 000,00 sol 682 000,00		crédit 902 000,00 sol 902 000,00
Restauration de la Morle amont						crédit 300 000,00 sol 300 000,00	crédit 300 000,00 sol 300 000,00
Restauration Doubt aval de Portarlier		crédit 987 000,00 sol 480 000,00	crédit 51 000,00 sol 236 000,00				crédit 1 038 000,00 sol 1 038 000,00
Restauration du Thélervot			crédit 179 000,00 sol 238 000,00	crédit 391 000,00 sol 228 000,00		crédit 200 000,00 sol 115 000,00	crédit 870 000,00 sol 200 000,00
Restauration Haut Lizin			crédit 583 000,00 sol 194 000,00	crédit 163 000,00 sol 262 000,00	crédit 88 000,00 sol 88 000,00	crédit 852 590,00 sol 348 000,00	crédit 1 578 590,00 sol 348 000,00
Restauration mares		crédit 1 752,00 sol 1 752,00	crédit 42 000,00 sol 32 420,00				
Restauration ruisseau Cornabey				crédit 44 000,00 sol 17 000,00	crédit 10 000,00 sol 17 000,00		
Restauration ruisseau Nods				crédit 132 000,00 sol 30 000,00	crédit 30 000,00 sol 30 000,00		
Restaurations ruisseau de Lisle					crédit 180 000,00 sol 180 000,00	crédit 300 000,00 sol 300 000,00	
Travaux ouvrages protection contre inondations					crédit 100 000,00 sol 100 000,00	crédit 200 000,00 sol 200 000,00	
Travaux sur ouvrages hydrauliques		crédit 5 236,00 sol 5 236,00	crédit 250 000,00 sol 250 000,00	crédit 100 374,00 sol 100 374,00			
Investissement		1 150 118,00	2 763 544,00	3 345 374,00	1 345 725,01	1 794 117,00	750 000,00
Subvention		1 378 881,00	1 884 278,00	883 508,00	1 178 588,00	881 888,00	881 888,00
Emprunts		0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00

3. Prospective budgétaire 2026-2030

Scénario prévisionnel		Plan d'investissement		Priorité *			
Scénario initial		PPI GEMAPI 2026-2030 lissé avec RAR2025		9			
+	SYNTHÈSE	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Recettes de fonctionnement courant	1 873 939,04	2 897 517,89	2 525 586,41	2 152 823,40	2 077 823,92	2 002 823,92
	Dépenses de fonctionnement courant (Hors travaux en régie)	1 737 153,57	2 283 925,00	1 763 657,50	1 776 117,65	1 753 703,30	1 766 415,30
	Epargne de gestion	136 785,47	613 592,89	761 928,91	376 705,75	324 120,62	236 408,62
	Résultats financiers	-4 127,73	-4 185,00	-4 185,00	-71 279,26	-70 168,53	-69 006,53
	Résultats exceptionnels	763,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Epargne brute	133 421,53	609 407,89	757 743,91	305 426,49	253 952,09	167 401,09
	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	23 507,19	24 119,44	24 751,24	-49 667,88	33 737,32	34 973,32
	Créances sur des collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Epargne Disponible (Autofinancement net)	109 914,34	585 288,45	732 992,67	255 758,61	220 214,77	132 427,41
	Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie	1 686 397,92	2 703 544,00	3 845 374,00	1 365 735,01	1 714 117,00	750 000,00
	dont remboursement du 16449	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles d'investissement	1 810 013,58	1 587 278,00	1 063 500,00	1 622 435,54	1 524 535,89	987 897,00
	Besoin de financement	-123 615,66	1 116 266,00	2 781 874,00	-256 700,53	189 581,11	-237 897,00
	Emprunts nouveaux	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	233 530,00	-530 977,55	-548 881,33	512 459,14	30 633,66	370 325,41
	Produits des cessions d'immobilisations	7 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)	240 630,00	-530 977,55	-548 881,33	512 459,14	30 633,66	370 325,41
	Résultat reporté de l'exercice N-1	1 012 609,26	1 253 239,26	722 261,71	173 380,38	685 839,52	716 473,18
	Résultat de l'exercice N au 31/12	1 253 239,26	722 261,71	173 380,38	685 839,52	716 473,18	1 086 798,66
	Résultat de l'exercice net des RAR	1 540 684,96	722 261,71	173 380,38	685 839,52	716 473,18	1 086 798,66
	Dette au 31/12	99 560,85	75 441,41	1 550 690,17	1 501 022,29	1 467 284,97	1 432 311,00
	Capacité de désendettement	0,75	0,12	2,05	4,91	5,78	8,12
	Endettement Net Bancaire	-23 507,19	-24 119,44	1 475 248,76	-49 667,88	-33 737,32	-34 973,32